



0906450403

DATE DEPOT : 2009-07-28

NUMERO DE DEPOT : 64504

N° GESTION : 2009B14340

N° SIREN :

DENOMINATION : A MON CAFE

ADRESSE : 182 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/04/07

TYPE D'ACTE : LETTRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

## DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Les soussignés :

**1) Monsieur Michel Jean Henri CONSTANS**

Né le 27 août 1961 à PARIS 4<sup>ème</sup>,

Marié avec Madame Agnès COULON.

sous le régime de la séparation des biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître MAULIADE, le 11 juillet 1989,

préalablement à leur union célébrée le 9 août 1989 à FLORENTIN LA CAPELLE.

de nationalité française.

demeurant 182 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS

**2) Madame Agnès COULON épouse CONSTANS**

née le 30 septembre 1958 à ENTRAYGUES (12).

Mariée avec Monsieur Michel CONSTANS, sous le régime de la séparation des biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître MOULIADE, le 11 juillet 1989,

préalablement à leur union célébrée le 9 août 1989 à FLORENTIN LA CAPELLE.

de nationalité française.

demeurant 182 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS

Lesquels après avoir rappelé :

- qu'ils envisagent de constituer entre eux une société à responsabilité limitée qui sera dénommée « A MON CAFE », dont le siège social sera situé 182 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS et qui aura pour objet :

Achat, vente, exploitation, prise de participation sur les fonds de commerce de débits de boisson, café, bar brasserie, restaurant.

De façon générale, toutes activités commerciales dans le secteur du Café, Hôtel et Restaurant.

- et à laquelle Monsieur Michel CONSTANS apporte un fonds de commerce de CAFE-BRASSERIE-RESTAURANT connu sous l'enseigne « A MON CAFE » situé 182, rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 PARIS, pour l'exploitation duquel il était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro A 353 383 201, ce fonds comprenant :

.l'enseigne « A MON CAFE » (le nom commercial du même nom).

.le nom commercial,

.la clientèle.

.l'achalandage qui y est rattaché ainsi que le droit au bail ci-après énoncé pour le temps qui en reste à courir, des locaux dont le fonds est exploité et tout autre élément de propriété incorporel et concourant,

.le droit au bail des locaux où le fonds est exploité.

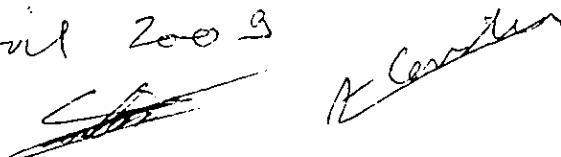
.le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds, tel que le tout existe suivant un état descriptif et estimatif contradictoirement dressé entre les parties.

Les parties décident à l'unanimité, usant des possibilités offertes par l'alinéa 1 de l'article L. 223-9 du code de commerce et suivants de nommer :

**La SARL FIDUCIAIRE ILE DE France MEDITERRANEE AUDIT, Monsieur Jean Luc WILLIGENS, 36 rue Lamartine 06000 NICE, en qualité de Commissaire aux apports et chargé d'établir un rapport sur l'apport en nature du fonds de commerce ci-dessus désigné, qui sera annexé aux statuts de la société.**

Fait à Paris

Le 7 Avril 2003

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more stylized and appears to be 'JL Willigens'. The signature on the right is more legible and appears to be 'R. C...'.